

Interview d'Hubert Ehring: le Conseil spécial de ministres de la CECA et son service juridique (Uccle, 25 octobre 2006)

Source: Interview d'Hubert Ehring / HUBERT EHRING, Étienne Deschamps, prise de vue : François Fabert.- Uccle: CVCE [Prod.], 25.10.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (06:22, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_d_hubert_ehring_le_conseil_special_de_ministres_de_la_ceca_et_son_service_juridique_uccle_25_octobre_2006-fr-6634c90f-926c-48do-bba3-efoeb66d663c.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview d'Hubert Ehring: le Conseil spécial de ministres de la CECA et son service juridique (Uccle, 25 octobre 2006)

[Étienne Deschamps] Dès 1954, vous intégrez à Luxembourg le secrétariat du Conseil spécial de ministres de la CECA. Quel était le rôle et le fonctionnement de cet organe nouveau, qui venait d'être créé assez récemment?

[Hubert Ehring] Les tâches qui m'incombaient dans ce nouvel organisme résultaient essentiellement du rôle du Conseil vis-à-vis de la Haute Autorité. Et à cet égard, il était important que le Conseil ait essentiellement des compétences conjointes avec la Haute Autorité, ce qui comportait évidemment des relations entre la Haute Autorité et le Conseil. Mais monsieur Monnet préférait que ces compétences soient exercées sur le plan des membres de la Haute Autorité et des membres du Conseil, c'est-à-dire des ministres eux-mêmes.

Il n'aimait pas du tout que cet exercice conjoint soit préparé par de longues discussions dans des comités du Conseil, avec ou sans participation de fonctionnaires de la Haute Autorité. Il a même obtenu des États membres de ne pas entretenir des représentations locales, sur place, à Luxembourg. Notre ministère a eu seulement un petit bureau avec une dactylo. De plus, évidemment, on était encore très, très loin de l'institution d'un corps de représentants permanents, qui a été institué par le traité CEE. Et de ce fait... vous savez, évidemment, il y a eu des réunions au Conseil où les fonctionnaires nationaux ont préparé les prises de position des ministres, mais elles ne comportaient... je dirais presque jamais un mandat pour le service juridique.

C'était une période d'une certaine déception professionnelle, je l'avoue, mais il y avait des travaux en dehors du Conseil. Il y avait aussi au Conseil... j'ai, par exemple, rédigé le statut, rédigé un règlement intérieur du Conseil, j'ai participé à la rédaction du statut des fonctionnaires qui incombait aux quatre présidents – Cour, Assemblée, Haute Autorité et Conseil – mais, par ailleurs, il n'y avait rien pour le Conseil en tant que tel. Mais nous avons fait des travaux en dehors de ce champ de compétences.

Vous savez qu'il y a eu un précédent aux négociations de Val Duchesse. C'étaient des négociations ou des pourparlers, je ne sais plus, engagés à Paris, en faveur de la création d'une Communauté politique, avec un fonctionnaire belge du secrétariat, monsieur Bourguignon. J'ai été détaché à Paris pour une longue période, où on a durement travaillé pour toujours chercher de nouvelles formules pour avoir une chance de leur acceptation par les États plus ou moins réticents. Ce n'était pas très satisfaisant de faire cela, mais on n'a pas chômé, jusqu'au moment où on a terminé cela sans aucun résultat et on est rentré à Luxembourg.

Et alors, fin 1955, on a commencé à Bruxelles, avant le Val Duchesse, dans la rue de la Charité. Et dès ce moment, j'ai passé mon temps à Bruxelles – les jours de travail évidemment, le weekend je suis rentré à Luxembourg pour monter mon cheval. Je dirais que ce travail que j'ai fait au Conseil, comme juriconsulte pour la CECA, je dirais que mes fonctions étaient terminées lorsque j'ai quitté le ministère de l'Économie.